

Rapport du conseil d'administration provisoire 2021-22 - 15 mars 2022

1. Réalisation 2021-22

Les premières actions du Comité pour la création de l'association ont débuté au printemps 2021. C'est surtout en mai et juin que l'énergie a été mise sur la consultation; Les rencontres de consultation des différents acteurs de la rivière ont permis de documenter, et de prendre la mesure des divers enjeux sur la rivière. Ça nous a ainsi permis de définir le nom de l'Association et nos grands objectifs de façon à bien répondre aux enjeux et aux besoins de représentation citoyenne. Le Comité de départ est techniquement devenu un CA provisoire le 17 août, lorsqu'on a reçu les lettres patentes.

Depuis le début, Il y a eu 7 séances officielles du Comité et du CA provisoire en plus de plusieurs autres rencontres de travail. Au début de l'automne, c'est les Règlements généraux, qu'on va voir tout à l'heure, qui ont été élaborés. À la fin de l'automne, on amorçait le développement des outils de communication sur Internet, soit la page Facebook, puis le site Internet transactionnel. Il était important que ce site soit rapidement mis en fonction pour mieux permettre aux utilisateurs autonomes d'adhérer à l'association.

Un autre aspect qui s'est développé rapidement c'est la collaboration concrète avec d'autres organismes. Il faut que vous sachiez qu'à la fin juillet nous informions par lettre de la création de Mission Rivière. Tous les organismes, entreprises, municipalités, ministères qui sont concernés par la rivière Bonaventure ont reçu cette lettre. On y mentionne entre autres:

« Nous souhaitons prendre part aux éventuelles tables de travail entourant les enjeux de développement et d'encadrement sur la rivière. » En réponse à cette lettre il y a eu plusieurs échanges et collaborations ponctuelles avec la ZEC, CIME Aventures et bien d'autres. Mais aussi des invitations à s'impliquer dans 3 comités de travail importants.

Premièrement avec la Ville de Bonaventure: nous sommes sur un comité qui fait suite du projet « Opération rives » que les riverains connaissent bien. L'objectif de ce comité est en gros de doter la ville d'une politique pour les aspects de gouvernance municipale qui concernent la rivière. On est au tout début de la démarche et vu que c'est le dossier de la Ville de Bonaventure, ils communiqueront l'état d'avancement du projet le temps venu et nous vous transmettrons alors l'information.

Un deuxième comité voit présentement à la création d'un OBNL afin de mettre en place une Fondation pour la rivière Bonaventure. L'OBNL en question est formé de 2 représentants de l'APSB, deux représentants de la ville, et deux représentants de Mission Rivière. Le Fond dédié qui sera mis en place servira éventuellement au développement de projets d'intérêt généraux sur la rivière Bonaventure et non aux intérêts spécifiques d'un organisme en particulier. L'exemple typique, ça pourrait être le financement d'un projet d'infrastructure, tel que l'installation de toilettes sèches, de stationnements ou d'accès à l'eau à des endroits à usages multiples. La Fondation, c'est un projet à long terme dont on vous reparlera sûrement.

Le troisième comité qui comprend également la Ville, La ZEC et Mission Rivière, c'est le comité pour l'ouverture du Malin en 2022. Il y a eu un communiqué conjoint le 17 février dernier. Je vous invite à le consulter sur notre page Facebook. Tout ce que je peux vous dire pour le moment c'est que nous avons des

discussions régulières et nous espérons encore une entente entre ce comité et les parties impliquées.

Les trois comités que je viens de mentionner sont importants: notre approche et notre implication dans ces comités est vraiment axée sur l'intérêt public en général et l'intérêt des utilisateurs autonomes en particulier. Ceci en mettant de l'avant les valeurs dont faisait part notre président dans son mot d'ouverture.

Il y a eu également notre adhésion à une table de concertation « La Table de concertation du Conseil de l'eau Gaspésie Sud ». Notre présence avec ce groupe est une belle opportunité pour nous de se tenir à jour dans tout ce qui touche la protection des milieux hydriques fragiles, telle que la rivière Bonaventure. Merci à Mme Julie Leblanc et Mme Judith Rondeau de nous y avoir invité.

Comment vous voyez, il y a beaucoup de chantiers ouverts... Beaucoup a été réalisé. Merci aux autres membres du CA provisoire pour leur implication dans les comités et sur les diverses équipes de travail au cours de ces 10 mois...

2. Les finances

Comme on est à l'année zéro, on a aucun rapport financier à produire. Les chiffres que je vais vous donner vont faire partie du prochain rapport de l'année financière se terminant le 30 avril 2023. Je vous présente donc les grandes lignes de l'état de situation actuel, à titre d'information;

Dépenses

Le site Internet transactionnel a coûté \$ 5772.00. Il faut

considérer que nous avons bénéficié d'une réduction de \$ 500.00 en commandite de notre développeur WEB Solution Infomédia pour une partie du développement, de l'hébergement du site et le nom de domaine. Deux organismes ont aussi supporté une partie des coûts: Le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud et L'Association pour la revalorisation du Barachois de Bonaventure, pour un total de \$ 4500.00. Il restait donc \$ 1300.00 à assumer pour notre association.

Les services du Technocentre pour le processus d'élection et la prise en charge de la rencontre de ce soir: \$ 747.00 dont \$ 500.00 est supporté par la firme de génie-conseil Norda Stelo. Il y a aussi quelques frais administratifs pour environ \$ 250.00

Revenue

Présentement nous avons 127 membres réguliers et membres donateurs, ainsi que 3 corporations comme supporteurs. Ce qui a généré un avoir de \$ 2185.00. Alors si on fait le bilan sommaire en considérant les paiements à venir; on a des revenus totaux de \$ 7185.00 et des dépenses de \$ 6741.00 pour une balance en caisse de \$ 444.00.

Les obligations financières 2022-23 ne sont pas énormes pour le moment mais on va espérer se créer un fond de fonctionnement quand même plus raisonnable.

On va entreprendre dans les prochains jours une campagne de sollicitation auprès des entreprises de la région. C'est un volet qui n'avait pas encore été développé.

3. Les orientations souhaitées pour le plan d'action 2022-23

Je vais préciser que considérant que c'est une assemblée de fondation, les membres n'ont pas à entériner de Plan

d'action. Le projet de Plan d'action que je vous présente est en développement, il va être précisé ou bonifié, puis accepté par le CA. Il devrait ensuite être disponible aux membres vers la fin avril, dans la section réservée de notre site web. Ce plan d'action serait valide jusqu'au prochain AGA en mai 2023. Voici ce que l'on propose;

- ✓ Continuer le développement des approches de collaboration avec d'éventuels partenaires; CIME-Aventures, Les municipalités de Saint-Elzéar, Saint-Alphonse et St-Siméon, puis avec le Domaine des Chutes du ruisseau creux.

- ✓ Continuer aussi les travaux avec les 3 Comités de travail amorcé en 2021, en mettant la priorité sur celui pour l'ouverture du Malin pour 2022.

- ✓ Une consultation de la population du genre Forum ou autres, est également un sujet en développement par la ZEC et la Ville, auquel d'autres partenaires et Mission Rivière vont s'associer. Les discussions ont commencé mais c'est encore embryonnaire. On vous tiendra au courant lorsque ce sera structuré.

- ✓ À l'interne, considérant que la prochaine AGA n'est qu'en 2023, il est prévu d'effectuer aussi une consultation de nos membres avant l'été. On veut connaître vos préoccupations, votre vision de l'avenir de la rivière Bonaventure.

- ✓ En terminant, on prévoit également commencer une réflexion sur les chantiers à plus long terme. Par exemple: promouvoir un projet qui étudierait la faisabilité d'une gouvernance complémentaire sur les terres publiques en amont de la rivière, une gouvernance axés spécifiquement sur la protection de la rivière et de son environnement. Quoi exactement ?... ça serait à définir par le projet. On pourrait quand même imaginer certains types de statut de territoire, tel que un « aire protégé » de juridiction provinciale, ou un Parc régional avec un aspect de préservation, ou encore un statut spécial de protection, tel que:

« *Une reconnaissance légale de la personnalité juridique et des droits de la rivière* ». Ce qui est une reconnaissance de protection très particulière. Une rivière de la côte Nord, la rivière Magpie, vient l'an dernier de se voir d'un tel statut. C'est un peu complexe à expliquer, nous allons mettre des références à ce sujet-là bientôt sur notre site web. Ce type de chantier est à envisager pour un Plan d'action ultérieur, peut-être pour 2023-24...
(?)

Merci et bonne fin de soirée,

Sylvain Arbour v.p. pour le CA de Mission rivière